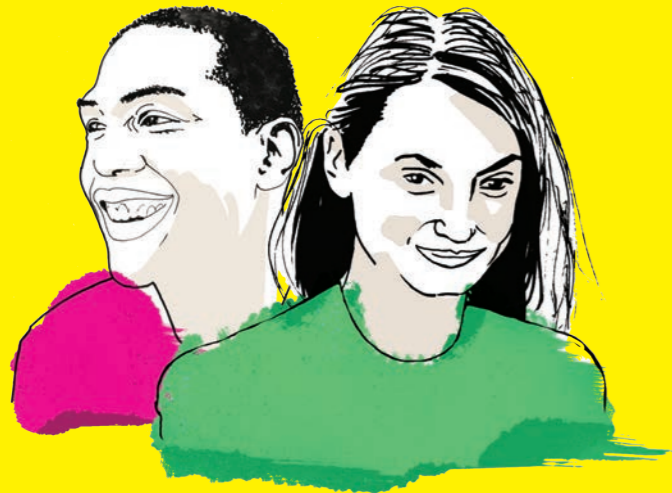


LE CONTRAT DE VILLE POURQUOI ?

VOUS ÊTES LES PREMIERS CONCERNÉS

Le Contrat de Ville cible des sujets qui vous touchent au quotidien. Aussi, vous êtes invités à participer à la mise en œuvre de la politique menée en faveur de votre quartier. Des **temps de concertation** sont organisés par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Un **conseil citoyen** associe habitants-es et associations pour contribuer au plan d'actions du quartier.

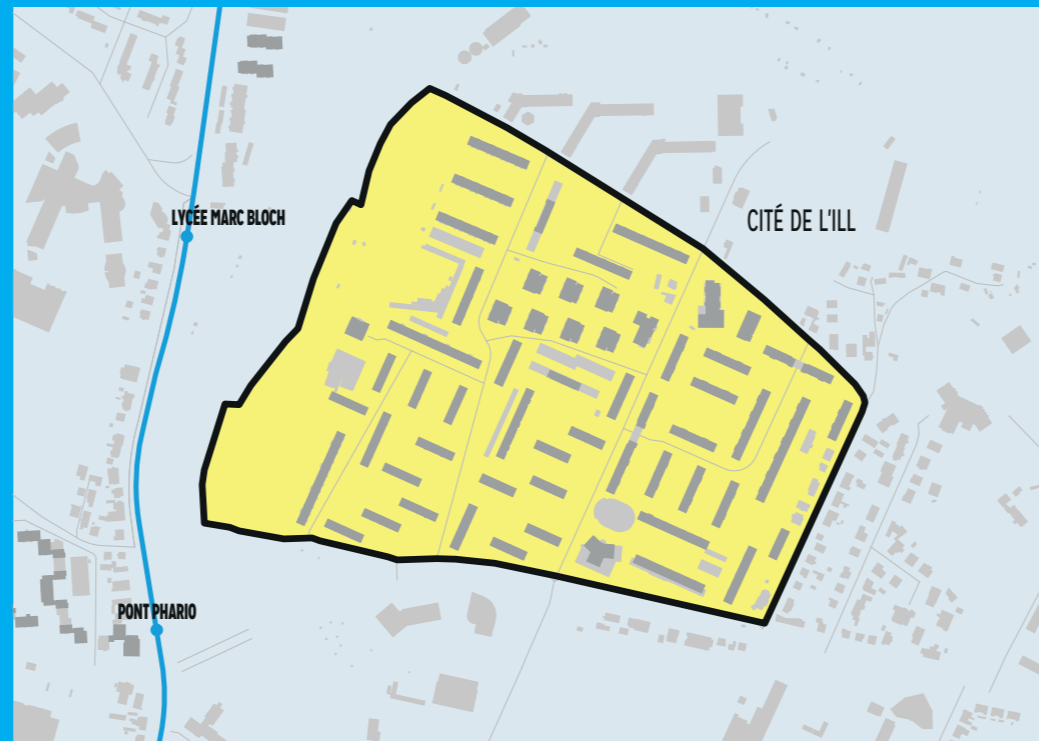


SE MOBILISER : OUI, MAIS POURQUOI ?

Vous pouvez émettre des avis sur les objectifs proposés pour votre quartier et participer à l'élaboration et à l'évaluation des projets, ainsi qu'à certaines instances de décision et de pilotage du Contrat de Ville.

En vous engageant pour votre territoire :

- vous êtes consulté-e sur les projets qui seront réalisés,
- vous pouvez solliciter des explications auprès des partenaires du Contrat de Ville,
- vous pouvez proposer de nouvelles pistes d'action ou des projets innovants...



QUARTIER PRIORITAIRE LA CITÉ DE L'ILL

COMMENT PARTICIPER

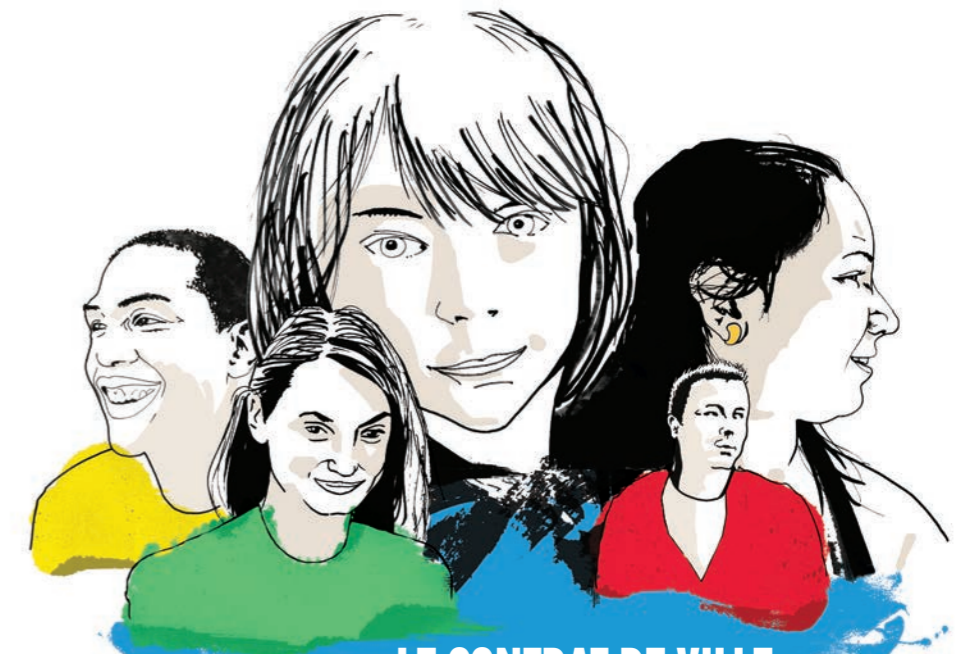
Vous pouvez participer aux réunions de concertation et au conseil citoyen à la seule condition de ne pas exercer de mandat politique.

Pour vous informer, contactez votre direction de proximité :
03 90 41 17 39 — 44 boulevard d'Anvers — quartier.robertsau@strasbourg.eu

Strasbourg.eu
eurométropole

UN CONTRAT POUR LA CITÉ DE L'ILL

JE PARTICIPE



LE CONTRAT DE VILLE
LA VILLE C'EST VOUS!



LE CONTRAT DE VILLE C'EST QUOI ?

UN NOUVEAU CONTRAT POUR PLUS D'ÉGALITÉ URBAINE

Développement d'une offre de logements mieux adaptée aux besoins des habitants, aménagement de places et de parcs, projets éducatifs, culturels et sportifs, prévention des discriminations, parcours vers l'emploi, égalité femmes-hommes, accompagnement des parents, accès à la santé...

Le Contrat de Ville s'attache à améliorer le cadre de vie des grands quartiers d'habitat social et à faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous.



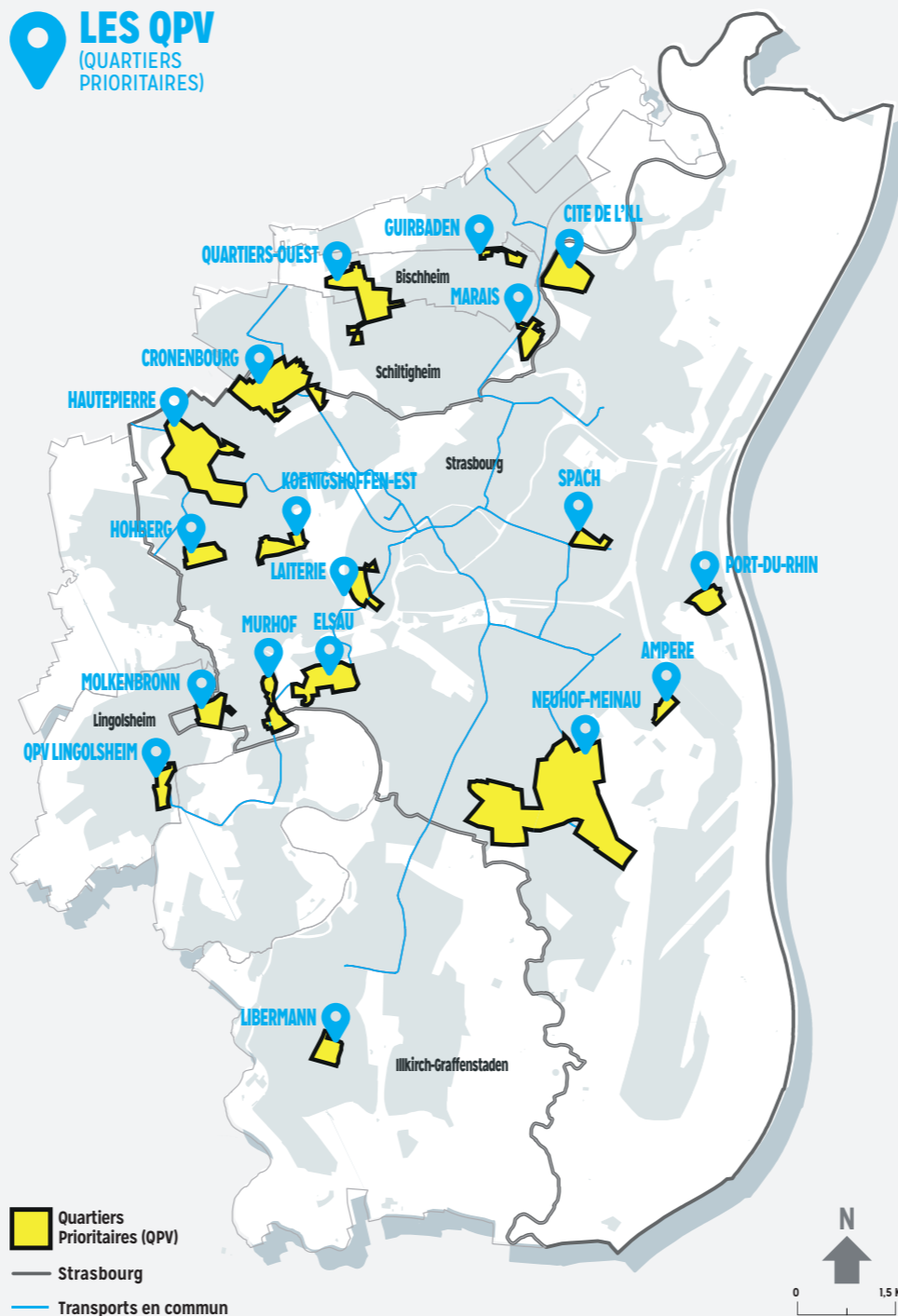
UN DOCUMENT UNIQUE POUR DAVANTAGE D'EFFICACITÉ

Sur la période 2015-2020, l'ensemble des actions est inscrit dans **un contrat unique intégrant les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et d'amélioration du cadre de vie.**

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg engage désormais 42 partenaires (Etat, collectivités, services publics, bailleurs sociaux...). Ils vont coordonner et concentrer leurs moyens pour mieux répondre aux problèmes identifiés dans les quartiers prioritaires, et contribuer à ce que chacun et chacune,

en priorité les jeunes, trouve sa place dans la formation, dans la vie sociale et culturelle et dans l'emploi.

LES QPV (QUARTIERS PRIORITAIRES)



18 QUARTIERS PRIORITAIRES

Le nouveau Contrat de Ville de l'Eurométropole identifie 18 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui représentent près de 77 300 habitants, soit plus de 16% de la population de l'agglomération:

- 13 à Strasbourg,
- 3 à Schiltigheim et Bischheim,
- 1 à Lingolsheim,
- 1 à Illkirch-Graffenstaden.



LA CITÉ DE L'ILL DES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Le QPV Cité de l'Ill compte 4.169 habitants-es. Parmi les objectifs prioritaires proposés à l'issue d'un diagnostic partagé par les acteurs du quartier figure, entre autres, la volonté:

- de maintenir et diversifier l'offre commerciale de proximité,
- de renforcer les activités pour les jeunes et les actions d'accompagnement des parents,
- de prévenir les situations d'isolement des seniors et d'adapter une partie des logements aux problématiques du vieillissement...